

A.M. LECHAMAX
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 chemin du Patouillard
37270 AZAY SUR CHER
908 433 469 RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-huit septembre,
A 10 heures,

Monsieur Aldo MOREAU,
demeurant "Le Patouillard" 37270 AZAY SUR CHER,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société A.M. LECHAMAX,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Aldo MOREAU



AM